

ENTRAIDE &



SOLIDARITÉS

ATELIER D'ADAPTATION A LA VIE ACTIVE

Rapport d'activité 2018

Table des matières

1	Introduction	2
2	Description de l'activité	2
3	Orientation / accueil	3
4	Accompagnement	4
5	Bilan et caractéristiques du public	4
5.1	Caractéristiques du public accueilli	4
5.2	Situations à la Sortie	5
6	Perspectives 2019	6

1 Introduction

Le dispositif AVA, régi par le Décret 2001-576 du 3 juillet 2001, s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés importantes les empêchant de bénéficier des aides à l'insertion professionnelle du droit commun.

« ...ces actions s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés, notamment sociales, professionnelles ou liées à leur état de santé... » (Article 3).

Il vise à redonner une activité aux personnes hébergées en CHRS, qui en contrepartie, bénéficieront d'un pécule et d'un accompagnement socioprofessionnel. Ces actions visent l'accès au droit commun quand la situation des personnes le permet.

2 Description de l'activité

L'activité proposée aux personnes en contrat AVA est un travail de production de caissettes à fromage en bois. Il s'agit d'un travail posté permettant une posture assise, sans port de charge. C'est un assemblage de planchettes de bois sur un guide qu'il faut agraffer et conditionner. Cette activité convient donc au plus grand nombre quelle que soit la situation médicale.

Si les personnes le souhaitent et en ont la capacité, les autres activités du secteur recyclage peuvent être proposées dans une logique d'évolution du parcours (recyclage, débarras, collecte, montage de meubles, transport de meubles...)

Cette activité est située au SIPAE à Chambray-Les-Tours dans l'atelier Recyclage bois. L'accompagnement sur le poste de travail est géré par les encadrants techniques du SIPAE, qui transmettent les consignes de travail et les règles de sécurité.

Les CAVA (Conventions AVA) sont d'une durée de 20h par semaine mais peuvent être adaptés à chaque situation dans la durée (entre 8h/s et 24h/s) et les jours travaillés (demi-journées, journées complètes). Le pécule s'élève à 40% du SMIC. La durée de parcours est de 2 mois renouvelables dans la limite de six mois. La capacité d'accueil est de dix à douze personnes sur l'atelier du lundi au jeudi.



Les postes d'assemblage de caissettes

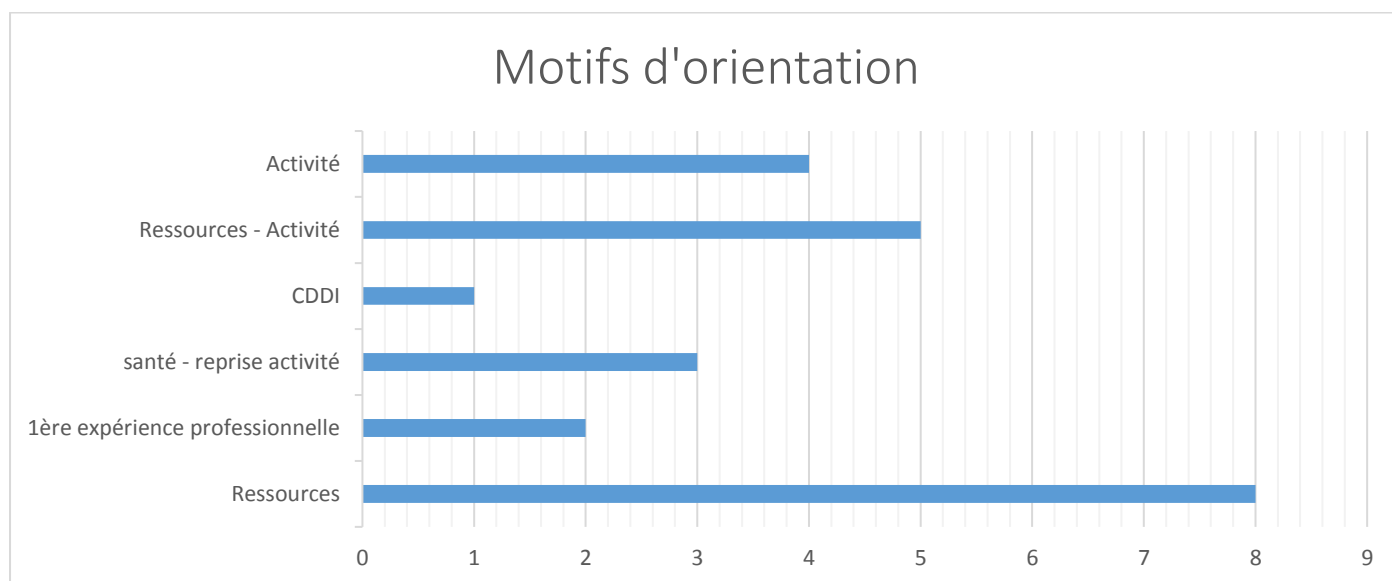


L'atelier bois

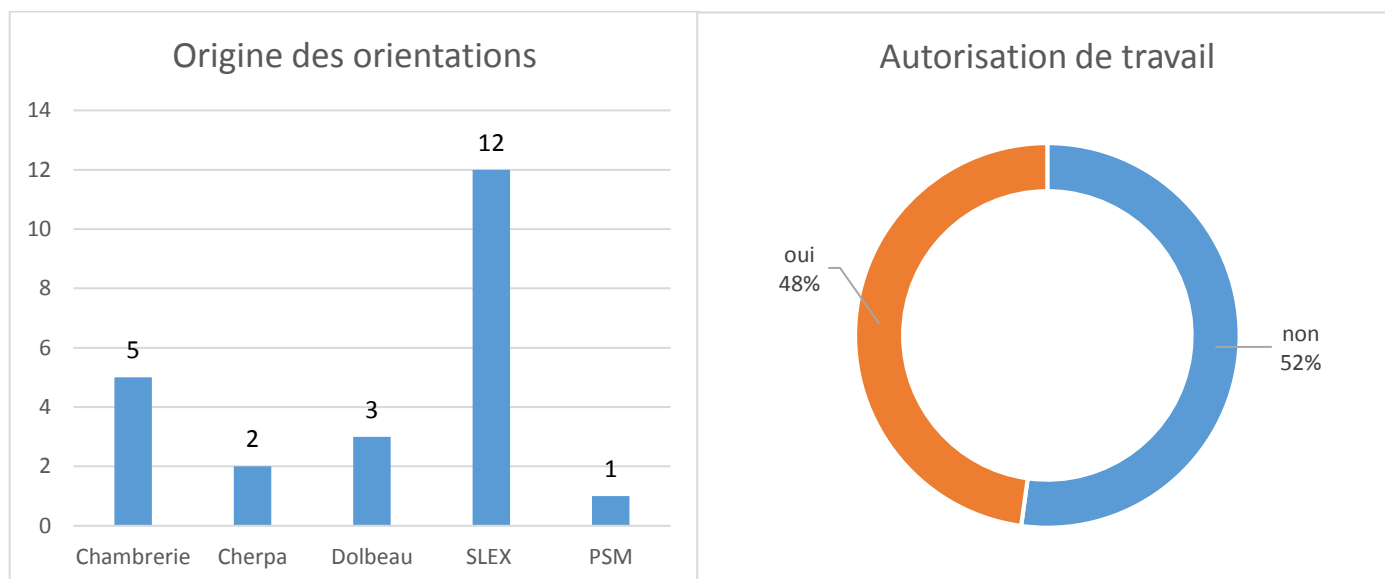
3 Orientation / accueil

Les personnes sont orientées par les travailleurs sociaux des différents CHRS et CHRS éclatés d'Entraide & Solidarités. La référente du service accompagnement IAE (CIP) gère la liste d'attente et les entrées. L'accueil est inconditionnel, toute personne orientée se voit proposer un démarrage dès qu'une place se libère.

Une Visite de l'atelier est réalisée avant chaque positionnement pour s'assurer que les personnes orientées comprennent bien l'activité et confirment leur souhait de démarrer. Au démarrage un accueil est organisé avec le CIP, l'encadrant technique qui présentent le poste l'équipe et les consignes de sécurité.



Les deux principaux motifs d'orientation sont toujours la reprise d'activité et l'obtention de ressources.



On note également l'utilité de ce dispositif pour les personnes qui ne disposent pas d'autorisation de travail, qui représentent 52% des CAVA (en augmentation forte par rapport à 2017, +19 points).

4 Accompagnement

En plus de l'encadrement sur les postes de travail les CAVA bénéficient d'un accompagnement social et professionnel. Le travailleur social reste le référent de l'accompagnement, et assure la continuité du travail social engagé. Sur la partie professionnelle, c'est un conseiller en insertion professionnelle qui assure le lien avec l'encadrement technique et accompagne sur les questions d'emploi et de formation.

Une commission CAVA se déroule, par ailleurs, tous les deux mois pour piloter l'action. Cette commission est composée du Directeur de l'hébergement, du Directeur et du Directeur adjoint IAE et du conseiller en insertion professionnelle dédié.

5 Bilan et caractéristiques du public

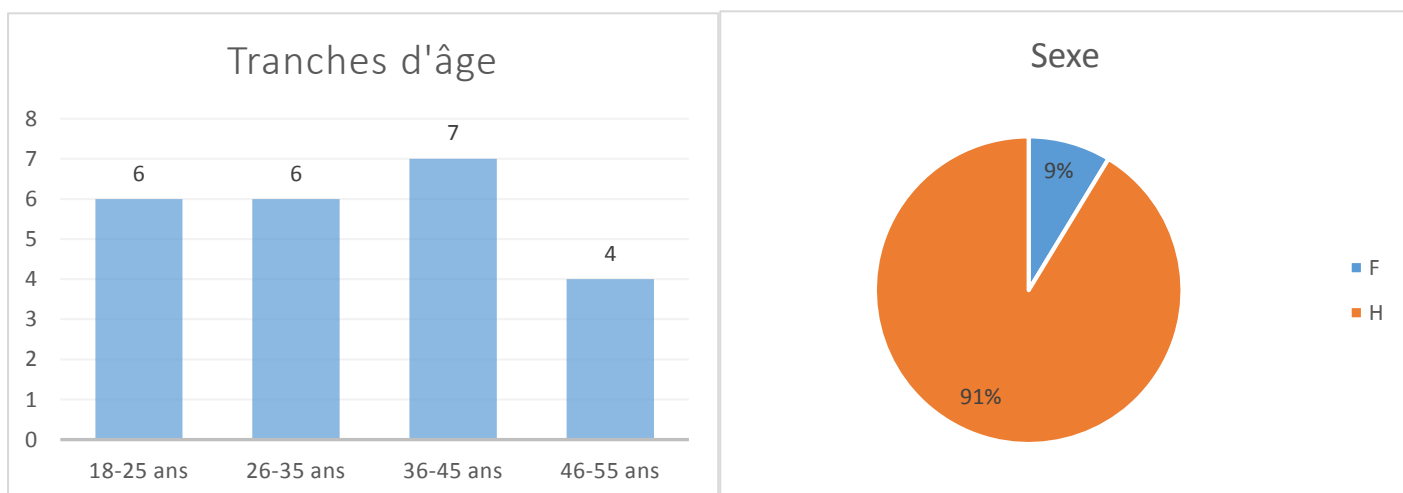
En 2018 les CAVA ont représenté 6541 heures travaillées. Cela correspond à une légère augmentation de 2.3% par rapport à 2017. La gestion des places et la relance systématique des CHRS pour les orientations reste un enjeu important pour maintenir un nombre suffisant de personnes sur le dispositif.

Ce sont 23 personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif contre 24 en 2017. La difficulté principale réside toujours dans l'attractivité de ce type de convention, et dans la stabilité des publics qui a impliqué, encore cette année, des creux dans les orientations et dans l'effectif.

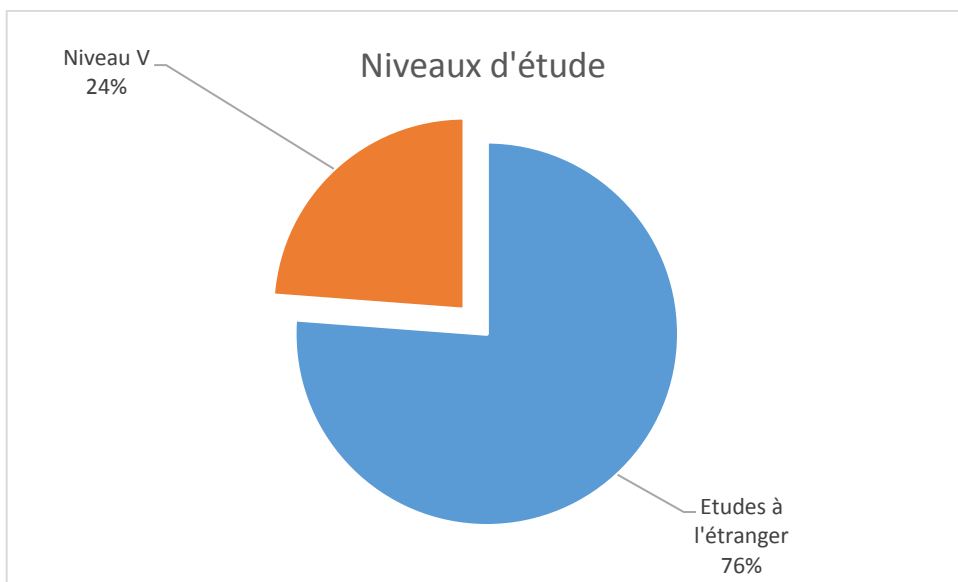
C'est toujours une priorité en 2019 que de continuer à mieux utiliser ce dispositif et à augmenter le nombre d'heures travaillées. C'est pourquoi nous avons maintenu à 12 le nombre de postes ouverts en file active en 2018.

Le parcours moyen est de 4.2 mois de contrat. Toutefois si on s'intéresse aux heures réellement travaillées la moyenne se situe à 12 semaines (soit 2.7 mois). On note une forte dispersion des durées puisque l'écart type (écart à la moyenne) est de 11.6 semaines.

5.1 Caractéristiques du public accueilli

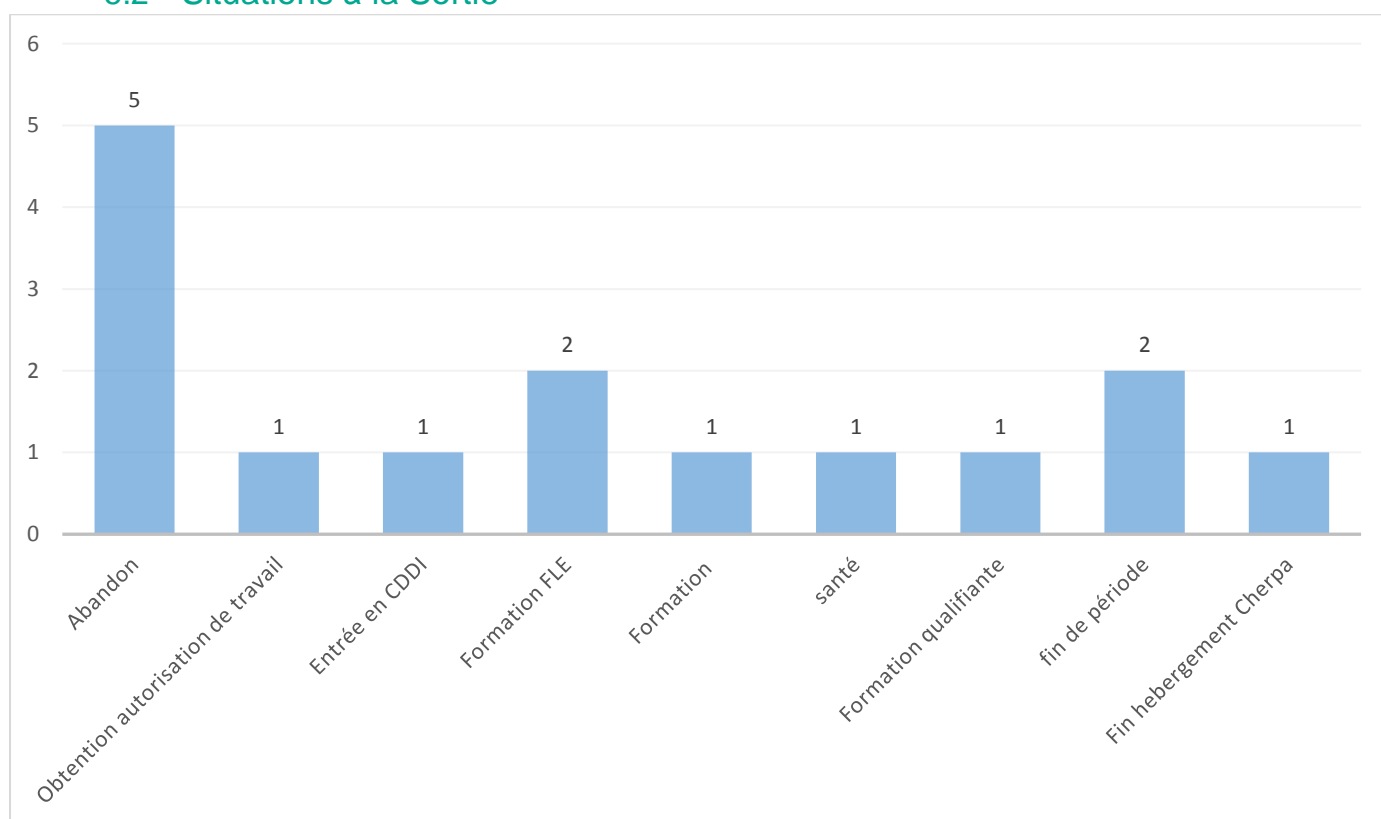


La catégorie 36-45 ans est majoritaire avec 26%, suivie de près par les 18/25 ans et 26/35 ans. Le public est toujours fortement masculin (91%).



La majorité des personnes ont une formation initiale à l'étranger (76%).

5.2 Situations à la Sortie



Nous dénombrons 15 sorties en 2018. Les situations à la sortie sont très diverses et réparties de manière hétérogène. On note le passage d'une personne en CDDI, une entrée en formation qualifiante. Par ailleurs, deux personnes ont accédé à des formations FLE. Se détache toutefois, un fort taux d'abandon spontané (33%).

6 Perspectives 2019

Le projet social de l'AVA est en cours de réécriture, conformément à la demande du CPOM. Nous avons constitué deux groupes de travail afin de faire évoluer le dispositif tel qu'il est réalisé à Entraide et Solidarités. Un premier groupe sera composé des personnes que nous accueillons en CAVA. Le second sera constitué des professionnels des deux pôles Hébergement et IAE concernés. Le croisement des regards cherchera à saisir les points d'ancrage de l'action et les axes d'amélioration souhaitables. Il sera finalisé pour le dernier trimestre 2019. D'ores et déjà, se réaffirme l'importance cruciale pour les personnes de la reprise d'activité dans leur parcours d'insertion sociale (restauration du lien social, sentiment d'utilité...). Nous aurons à cœur de proposer des évolutions conformes aux besoins des personnes.

Sans attendre les résultats de ce travail de refondation, nous souhaitons réaliser un certain nombre d'actions collectives en 2019 avec les thématiques suivantes :

- Accès au soin, prévention (IRSA)
- Accès à la culture (Culture du cœur, visites culturelles)
- Accès au numérique (visas pro numérique)
- Atelier mobilités (WIMOOV)
- Actions de groupe à développer (atelier droit du travail)

Ces actions collectives seront co-construites avec les personnes et d'autres thèmes pourront bien sûr émerger. Ceci a pour objectif de renforcer les liens déjà nombreux tissés entre les CAVA sur le lieu de « travail » et de s'appuyer sur la dynamique collective pour ouvrir sur d'autres champs.